

# VILLEVEYRAC (34)

## Plan Local d'Urbanisme

### 2<sup>ème</sup> Révision du POS valant élaboration du PLU

#### 7.2.1 – Notice sanitaire

##### Dossier d'approbation

| Procédure                            | Prescription | Approbation |
|--------------------------------------|--------------|-------------|
| Elaboration                          | 27/10/1983   | 31/03/1987  |
| 1 <sup>ère</sup> modification        |              | 12/11/1989  |
| 1 <sup>ère</sup> révision            |              | 10/08/1994  |
| 2 <sup>ème</sup> modification        |              | 26/01/1999  |
| 3 <sup>ème</sup> modification        |              | 19/12/2000  |
| 4 <sup>ème</sup> modification        |              | 09/01/2001  |
| 1 <sup>ère</sup> révision simplifiée |              | 17/10/2005  |
| 2 <sup>ème</sup> révision simplifiée |              | 09/05/2006  |
| 3 <sup>ème</sup> révision simplifiée |              | 09/05/2006  |
| 4 <sup>ème</sup> révision simplifiée |              | 19/12/2005  |
| 5 <sup>ème</sup> modification        |              | 12/06/2006  |
| 6 <sup>ème</sup> modification        |              | 22/09/2008  |
| 5 <sup>ème</sup> révision simplifiée |              | 02/12/2009  |
| 7 <sup>ème</sup> modification        |              | 12/07/2010  |
| 2 <sup>ème</sup> révision            | 26/03/2002   |             |



##### Agence de Nîmes

188 allée de l'Amérique Latine  
30900 NÎMES  
Tél. 04 66 29 97 03  
Fax 04 66 38 09 78  
nimes@urbanis.fr  
[www.urbanis.fr](http://www.urbanis.fr)

##### Mairie de Villeveyrac

4 route de Poussan  
34 560 Villeveyrac

Tél. 04 67 78 06 34  
Fax 04 67 78 09 50

## Introduction

Conformément à l'article R. 123-14, 3°, du Code de l'urbanisme, les annexes comprennent à titre informatif :

« 3° Les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets ».

## Assainissement

La commune de Villeveyrac est dotée d'un Schéma Directeur d'Assainissement approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 29 Août 2001.

### Structure du réseau de collecte des eaux usées

Le réseau de collecte des eaux usées de la commune de Villeveyrac est de type séparatif. La longueur totale de ce réseau est d'environ 15,8 km dont 3,3 km de conduites de refoulement (données Schéma Directeur d'Assainissement, 2001).

Compte tenu de la topographie de la commune, l'écoulement des eaux usées dans le village ne peut se faire uniquement en gravitaire ; les eaux provenant des parties Est et Sud du village, des Usclades et de Malpasset, sont relevées par sept postes de refoulement présentant les caractéristiques suivantes :

| Nom du poste de refoulement | Volume du poste (m <sup>3</sup> ) | Nombre de pompes | Débit de refoulement (m <sup>3</sup> /h) |         |
|-----------------------------|-----------------------------------|------------------|------------------------------------------|---------|
|                             |                                   |                  | Pompe1                                   | Pompe 2 |
| Ancienne station            | 15,9                              | 2                | 105                                      | 72      |
| Le Stade                    | 4,5                               | 2                | 20                                       | 20      |
| Le Jardin                   | 4,3                               | 1                | 18                                       |         |
| Le Souc                     | 8,8                               | 2                | 25                                       | 25      |
| La Coste                    | 19,2                              | 2                | 23                                       | 23      |
| Les Usclades                | 2,1                               | 2                | 15                                       | 15      |
| La Viste                    | 4,7                               |                  |                                          |         |

L'agglomération de Villeveyrac est ainsi découpée en cinq bassins versants. L'ensemble des eaux collectées aboutit au poste de refoulement situé au Sud du bourg, le long du Chemin des Pouzets.

### Station d'épuration

La nouvelle station d'épuration de Villeveyrac a été mise en service durant l'été 2005, conformément aux conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement. De type lit bactérien et d'une capacité de 3 500 équivalent habitants, elle a remplacé une station ancienne et arrivée à saturation ; les eaux usées épurées sont rejetées au ruisseau des Près Bas.

La filière est constituée :

- D'un décanteur-digester de plus de 157 m<sup>3</sup>,
- D'un lit bactérien de plus de 390 m<sup>3</sup> de volume réactionnel,
- D'un clarificateur de 236 m<sup>3</sup>.

Les trois lagunes de l'ancienne station d'épuration (2 lagunes de traitement et une lagune de finition) sont réutilisées en tant que traitement de finition, avec pour objectif majeur d'abattre la concentration en germes résiduels. Les usages du milieu récepteur (étang de Thau) exigent en effet d'abattre au maximum et de manière fiable les germes pathogènes.

Ces lagunes fonctionnent désormais en série, suite à un léger aménagement du circuit hydraulique. La lagune n°2 a été scindée en deux par la création d'une digue intermédiaire dans l'optique de satisfaire à cet objectif.

Les éventuels débits excédentaires liés à des problèmes ponctuels sur les réseaux et qui pourraient perturber le fonctionnement de la station ne sont pas pour autant rejetés directement au milieu récepteurs ; ils sont dirigés vers la première lagune. Les rejets directs sont donc très fortement réduits.

Des lits de séchage permettent le traitement des boues avant valorisation agricole (épandage).

Parmi les activités implantées sur la commune :

- La Cave Coopérative dispose de bassins d'évaporation ;
- La SODICAPEI qui exploite les gisements de bauxite des Usclades au Nord-Est de la commune rejette ses eaux usées domestiques dans le réseau communal d'assainissement à hauteur de 24 m³/h ; l'extraction et le conditionnement du minerai ne nécessitant pas d'eau, les eaux rejetées au réseau d'assainissement sont uniquement des eaux d'origine domestique.
- La Société 3S, située le long de la Route de Montagnac, est raccordée au réseau communal d'assainissement auquel sont rejetées les eaux vannes produites par les employés ; les eaux utilisées par le process de fabrication sont quant à elles rejetées vers les bassins d'évaporation de la Cave Coopérative.

Le bilan de fonctionnement de la station de Villeveyrac réalisé les 21 et 22 Août 2007 met en évidence des résultats épuratoires corrects ; le rendement en MES est toutefois un peu faible du fait d'une production algale dans les bassins, due aux conditions climatiques (chaleur, ensoleillement).

La charge reçue en entrée de station correspond à 2 459 équivalents habitants (sur la base d'une ratio de 60 g de DBO5 pour 1 EH), ce qui laisse une marge d'environ 1 000 équivalents habitants.

Le débit total des flux atteint 443 m³/j pour un débit nominal de 630 m³/j.

| Variables | Unité   | Entrée | Capacité nominale | Sortie lagunage | Abattement | Seuil |
|-----------|---------|--------|-------------------|-----------------|------------|-------|
| Flux      |         |        |                   |                 |            |       |
| Débits    | m³/j    | 447    | 630               | 338             |            |       |
| MES       | kg/jour | 136    | 315               | 17,6            | 87%        | 90%   |
| DCOb      | kg/jour | 292    | 490               | 36,5            | 88%        |       |
| DCOf      | kg/jour |        |                   | 13,9            | 95%        | 75%   |
| DBOb      | kg/jour | 148    | 210               | 9,1             | 94%        |       |
| DBOf      | kg/jour |        |                   |                 | 99%        | 70%   |
| N – NH4+  | kg/jour |        |                   | 1,2             |            |       |
| N – NO2   | kg/jour | 0,03   |                   | 0,0             |            |       |
| N- NO3    | kg/jour | 0,13   |                   | 0,1             | 24%        |       |
| NTK       | kg/jour | 32     | 52,5              | 3,2             | 90%        |       |
| PT        | kg/jour | 4      |                   | 1,6             | 61%        |       |
| Ortho     | kg/jour | 2      | 14                | 1,05            | 56%        |       |
| Charge    | Eq Hab  | 1 459  | 3 000             |                 |            |       |

| Variables      | Unité       | Entrée               | Sortie lagunage | Seuil sortie de lagunage | Réductible<br>sortie de lagunage |
|----------------|-------------|----------------------|-----------------|--------------------------|----------------------------------|
| Concentrations |             |                      |                 |                          |                                  |
| PH             | mg/l        | 7,85                 | 8,4             | 6,0                      | 8,5                              |
| MES            | mg/l        | 304                  | 52              | 85                       | 170                              |
| DCOb           | mg/l O2     | 654                  | 108             |                          |                                  |
| DCOf           | mg/l O2     |                      | 41              | 125                      | 250                              |
| DBOb           | mg/l O2     | 330                  | 27              |                          |                                  |
| DBOf           | mg/l O2     |                      | 5               | 25                       | 50                               |
| N – NH4+       | mg/l        | 55                   | 3,46            |                          |                                  |
| N – NO2        | mg/l        | 0,06                 | 0,14            |                          |                                  |
| N- NO3         | mg/l        | 0,30                 | < 0,3           |                          |                                  |
| NTK            | mg/l        | 72,08                | 9,5             |                          |                                  |
| N – NGL        | Mg/l        | 72,44                | 9,94            |                          |                                  |
| PT             | mg/l        | 8,89                 | 4,61            |                          |                                  |
| Ortho          | mg/l        | 5,32                 | 3,11            |                          |                                  |
| E. COLI        | Bac/ 100 ml | 9,82 <sup>E+06</sup> | 399             | 1 000                    | 20 000                           |
| Charge         | mg/l        | 2,30 <sup>E+06</sup> | < 56            | 1 000                    | 4 000                            |

### Assainissement autonome

L'architecture actuelle du réseau assure le raccordement de l'ensemble des zones urbaines et d'extensions urbaines définies au Plan d'Occupation des Sols approuvé le 12 juin 2006. Les secteurs des Usclades et de la Gare sont également raccordés à la station d'épuration par une canalisation de refoulement commune.

Seuls les écarts bâtis relèvent d'un dispositif d'assainissement non collectif

- Abbaye de Valmagne
- Jolimont
- Vissec
- Domaine de la Rouquette
- Mas de Pierrelle
- Grange neuve
- Mas de Bayle
- Pioch Argentié
- Marcouine
- La République
- La Prade
- Fontdouce
- Le Pas de Vidal
- Le Palus
- Veyrac
- Mas du Charmant
- Oïkos
- Mas d'Hondrat

- Lotissement des Cigales (14 habitations) en limite Sud de la commune et classé en zone NB au POS approuvé.
- Camping Borepo, d'une capacité de 97 emplacements, situé sur le Domaine de Saint-Raymond en limite Ouest de la commune (zone 5NAa au POS) Le système d'assainissement, dimensionné sur la base d'une population de 300 personnes, est composé de 4 décanteurs-digesteurs d'un volume global de 72 m<sup>3</sup>, suivis d'une massif filtrant de 1 500 m<sup>2</sup>. Aucune remarque n'a été faite par la DDASS quant au fonctionnement de ce dispositif lors de l'établissement du Schéma Directeur d'Assainissement communal ; son dimensionnement est en conformité avec la réglementation qui préconise 3 m<sup>2</sup> de lit filtrant par personne.
- Camping à la ferme du Mas des Pins, d'une capacité de 6 emplacements, situé sur le Domaine de Marcouine à l'Ouest de Villeveyrac et inclus dans la zone NCb. Le dispositif d'assainissement, dimensionné sur la base d'une population de pointe de 80 personnes, est composé de 2 fosses toutes eaux d'un volume de 8 m<sup>3</sup>, suivies de 280 m.l. de tranchées d'infiltration. Ce dispositif apparaît bine dimensionné et peut donc traiter les flux de pollution produits.

On compte ainsi une cinquantaine d'habitations en assainissement non collectif et deux campings en assainissement non collectif regroupé. La population permanente en assainissement non collectif peut ainsi être estimée à environ 400 habitants.

## Eau potable

Il n'existe pas de schéma directeur d'eau potable sur la commune de Villeveyrac. Les éléments suivants sont issus du rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établi par le Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Bas Languedoc conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des Collectivités Territoriales.

Le SIAE des Communes du Bas Languedoc regroupe les communes dites urbaines d'Agde, Mèze, Sète et le SIAE de Balaruc Frontignan et les communes dites rurales de Bouzigues, Courmonsec, Cournontéral, Fabrègues, Gigan, Laverune, Loupian, Marseillan, Montbazin, Murviel les Montpellier, Pignan, Poussan, Saint Georges d'Orques, Saint Jean de Védas, Saussan, Vic la Gardiole et Villeveyrac.

Il assure la distribution de l'eau potable selon des modalités différentes selon les communes :

- Approvisionnement en gros pour Sète (qui dispose également de la source d'Issanka), Mèze et le Syndicat de Frontignan-Balaruc (qui dispose également de la source Cauvy).
- Approvisionnement et distribution pour les autres communes ; la mise en service et le renouvellement des branchements et compteurs, l'entretien de l'ensemble des ouvrages sont confiés à la Société SDEI, tandis que le SIAE prend en charge le renouvellement des canalisations et du génie civil.

## Ressource

L'alimentation en eau potable du SIAE des communes du Bas Languedoc est assurée à partir :

- du champ captant de Filliol, sur la commune de Florensac, qui exploite la nappe alluviale de l'Hérault ; le débit nominal de ce champ captant, composé de 12 puits, est de 4 800 m<sup>3</sup>/h.
- des trois forages de Saint-Jean de Védas d'un débit nominal global de 750 m<sup>3</sup>/h, exploitant l'eau du karst ouest montpelliérain (calcaires jurassiques du Pli Ouest de Montpellier).

Le champ captant de Filliol a fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique en date du 18 Août 1992, complété par un arrêté daté du 4 juillet 1996, intégrant les opérations de traitement et de distribution d'eau. Les forages de Saint Jean de Védas n'ont pas fait l'objet - d'une déclaration d'utilité publique et leur régularisation se heurte à des problèmes de qualité.

|                                   | Débit nominal<br>(m <sup>3</sup> /h) | Nature et observation            |
|-----------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| Champ captant de Florensac        | 4800                                 | 12 puis de 400 m <sup>3</sup> /h |
| Forage n°1 de Saint Jean de Védas | 300                                  |                                  |
| Forage n°2 de Saint Jean de Védas | 300                                  |                                  |
| Forage n°3 de Saint Jean de Védas | 150                                  |                                  |
| Forage de Pignan                  | 170                                  | Forage abandonné                 |
| Forage du Boulidou                | -                                    | DUP en cours de réalisation      |

L'essentiel de l'eau potable est ainsi fourni par le champ captant de Florensac : le débit maximal en période de pointe (Août) à Florensac atteint 105 000 m<sup>3</sup>/jour, à comparer avec les 8 000 m<sup>3</sup>/jour des forages de Saint-Jean de Védas.

La distribution est assurée à partir d'un château d'eau de 600 m<sup>3</sup> situé au Nord-Est du bourg, en limite du cimetière communal.

Les mas isolés ne sont pas raccordés au réseau communal et disposent de ressources propres (puits, forages...). Les deux campings situés sur le Mas des Pins et le Domaine de Saint Raymond, délivrent une eau non conforme ; M. le Maire de Villeveyrac a d'ailleurs pris un arrêté municipal interdisant leur exploitation. La poursuite de leur activité, voire son évolution dépendent de leur raccordement au réseau public d'eau potable qui aujourd'hui s'arrête à l'unité d'embouteillage 3S sur la Route de Montagnac, ou de la réalisation de nouveaux forages respectant la réglementation en vigueur.

## Volumes mis en distribution et consommés

En 2006, les prélèvements ont atteint 23 032 334 m<sup>3</sup>, répartis de la façon suivante :

- 90,1% en provenance du champ captant de Florensac
- 9,7% en provenance des forages de Saint Jean de Védas
- 0,2% en provenance du forage du Boulidou (mis en service pour faire face à l'insuffisance d'approvisionnement en période de pointe).

Les volumes mis en distribution et les volumes consommés enregistrent une augmentation régulière.

| Volumes (m <sup>3</sup> )                     | 2005              | 2006              | Variation       |
|-----------------------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------|
| <b>Volume produit</b>                         | <b>22 702 055</b> | <b>23 032 334</b> | <b>+ 1,45 %</b> |
| Vente en gros (urbains)                       | 13 368 386        | 13 506 853        | + 1,04 %        |
| Volume mis en distribution (communes rurales) | 4 932 135         | 4 967 757         | + 0,72 %        |
| <b>Volume total consommé</b>                  | <b>18 300 621</b> | <b>18 474 610</b> | <b>+ 0,95 %</b> |
| <b>Volume des pertes</b>                      | <b>4 401 534</b>  | <b>4 557 724</b>  | <b>+ 3,55 %</b> |

Le rendement du réseau avec la vente en gros est de l'ordre de 80 %. Avec une longueur totale de réseau de 660 km, l'indice linéaire de perte atteint 18,9 m<sup>3</sup>/j/km, ce qui est un résultat médiocre. Deux actions doivent être menées, l'amélioration de la connaissance des volumes et la réduction des pertes d'eau (recherches des fuites).

## Adéquation ressource/besoin

L'augmentation des besoins fait que le Syndicat Intercommunal du Bas Languedoc est de plus en plus contraint à gérer la crise : les volumes prélevés en période de pointe à Saint Jean de védas ont sensiblement augmenté ; des dépassements des débits autorisés (96 000 m<sup>3</sup>/jour en moyenne, 105 000 m<sup>3</sup>/jour en pointe) sont observés sur le champ captant de Florensac.

Le pompage en période de pointe reste intense voire continu sur les ressources propres du Syndicat. Les capacités de refoulement limitent les volumes transférés depuis le captage de Florensac vers le Haut Service (Pignan, Cournonterral) ; des carences ont ainsi été observées en pointe sur certaines portions élevées du réseau (Saint-Georges d'Orques).

Pour pallier à cette contrainte, le Syndicat des Communes du Bas Languedoc a mis en service le forage du Boulidou ; ce forage en projet a été équipé et raccordé au réservoir de Sainte Cécile sur Cournonterral. La situation reste toutefois très tendue en période de pointe.

Les ressources potentiellement mobilisables localement sont :

- La nappe astienne d'ores et déjà surexploitée et exposée à des risques d'intrusions salines. Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA), en charge de l'étude, la gestion et la protection de la nappe astienne et du contrat de nappe 2004-2088, a récemment défini un périmètre correspondant à l'emprise de la nappa astienne, étendue au Nord aux zones d'alimentation de l'aquifère, sur lequel s'appliqueront les préconisations du SAGE Astien. Ce périmètre s'étend à l'Ouest de la commune de Mèze qu'il inclut. Comptes tenu du niveau d'exploitation actuel de la nappe et des risques qu'une exploitation trop intensive ferait peser sur sa qualité, il est fort peu probable que des prélèvements supplémentaires issus de l'Astien soient autorisés pour l'alimentation du Syndicat intercommunal du Bas Languedoc.

- Le karst Ouest montpelliérain, d'ores et déjà exploité par les forages de Saint Jean de Védas et par la source d'Issanka. Le Syndicat Intercommunal du Bas Languedoc effectue de nouvelles recherches d'eau dans cet aquifère.
- Le massif jurassique de la Gardiole qui alimente la source Cauvy, exploitée par le Syndicat de Frontignan-Balaruc, mais dont l'abandon est probable compte tenu de sa vulnérabilité dans un secteur de développement de l'urbanisation.
- La nappe alluviale de l'Hérault qui fournit aujourd'hui l'essentiel de l'eau potable distribuée par le Syndicat. Les débits autorisés sur les captages de Florensac ont été déterminés avant la mise en œuvre du SAGE Hérault ; ces débits, qui couvrent tout juste les besoins actuels, devront être compatibles avec les préconisations du SAGE, le SIBL demandant par ailleurs une augmentation de 15% de l'autorisation de prélèvement pour faire face à l'évolution de la demande d'ici 2010. Dans le cadre du SAGE Hérault, le Département de l'Hérault a lancé une étude de définition des débits d'étiage de référence ; cette étude sera soumise à la CLE pour validation, induisant des contraintes dans le SAGE Hérault quant au niveau des débits minimum à maintenir sur le fleuve et donc des volumes disponibles pour l'eau potable. Aucune augmentation de l'autorisation de prélèvement des captages de Florensac ne devrait donc avoir lieu tant que les résultats du SAGE Hérault sur les débits d'étiage ne seront pas connus.

En tout état de cause, le Syndicat Intercommunal des communes du Bas Languedoc est confronté à une situation difficile : ressource actuelle en limite de surexploitation et demande en forte augmentation liée d'une part à la fréquentation touristique du territoire, d'autre part à l'extension urbaine des communes membres. Les estimations de l'INSEE, reprises dans les différents schémas d'approvisionnement en eau, font état d'une augmentation de la population de l'ordre de 3% en moyenne par an. De gros projets urbains sont d'ores et déjà lancés sur les communes de Gigean, Frontignan, Vic-la-Gardiole.

La ressource actuelle ne permettra pas de l'avis de tous, de répondre à l'augmentation prévisible de la demande liée au développement urbain des communes du SIBL. Dans son schéma, le SIBL a identifié trois scénarii principaux de diversification de la ressource en eau ; AQUA 2000, démarche lancée à l'initiative de la Région et des Départements en vue de définir une stratégie de gestion solidaire de l'eau à 15 ans, et le SAGE Hérault ont également proposé des pistes.

Le SIBL propose donc trois possibilités :

- Le scénario n°1 consiste en l'augmentation du prélèvement autorisé du champ captant de Florensac de 15% (entre 15 et 20 000 m<sup>3</sup>/jour) ; l'autorisation de prélèvement sera dépendante des résultats de l'étude sur les débits d'étiage du fleuve Hérault menée dans le cadre du SAGE Hérault.
- Le scénario n°2 consiste en l'utilisation des ressources karstiques estimées à 12 500 m<sup>3</sup>/jour, en deçà des besoins estimés ; le forage du Boulidou a d'ores et déjà été mis en exploitation pour faire face à la situation de crise de l'été 2006.
- Le scénario n°3 consiste en l'achat d'eau du Rhône acheminée par le canal BRL avec une usine de potabilisation, pour un volume de 50 000 m<sup>3</sup>/jour ; c'est la solution la plus probable à terme.

AQUA 2020 propose les pistes suivantes :

- La mise en place, à l'échelle régionale, d'une stratégie de réduction des consommations nominales d'eau potable par des mesures techniques ou incitatives sur le plan financier.
- Le recours à d'autres ressources : les ressources karstiques déjà mentionnées dans le schéma du SIBL ; un recours accru au fleuve Hérault moyennant une compensation des volumes prélevés supplémentaires par des lâchers depuis le barrage du Salagou pour recharger le fleuve (soutien d'étiage et soutien AEP à la fois) ; recours à l'eau du Rhône via un prolongement du canal BRL existant par un adducteur enterré et une nouvelle usine de potabilisation.
- La sécurisation de la desserte du territoire et des territoires voisins via la multiplication des ressources mobilisables (adduction depuis le Rhône, maillage avec les réseaux du Biterrois desservi actuellement par l'eau de l'Orb)

L'option qui reste la plus probable est donc l'achat de l'eau du Rhône via BRL, avec extension des réseaux et construction d'une usine de potabilisation.

Aujourd'hui, la question de l'alimentation en eau potable ne peut être prise en compte au seul niveau communal ; le problème se situe davantage au niveau du bassin qu'au niveau de chaque commune considérée individuellement. Néanmoins, la stratégie de développement communale devra prendre en compte la contrainte que constitue l'augmentation des besoins en eau potable.

## **Gestion des déchets**

La gestion des déchets est assurée par la Communauté de communes Nord du bassin de Thau sur l'ensemble des cinq communes la composant.

Le centre de tri OIKOS est implanté sur la commune de Villeveyrac, au Sud du bourg.

La collecte sélective de l'ensemble de la CCNBT totalise un tonnage de 1 526 t en 2006.

Conformément à la demande des Services de l'Etat :

- L'ancienne décharge communale située au lieu-dit « La Vicairesse » a été identifiée au document d'urbanisme et fera l'objet d'un zonage spécifique en assurant l'inconstructibilité.
- Un zonage de protection de 200 mètres a été établi autour du centre de traitement des déchets OIKOS qui fait l'objet d'un zonage spécifique (de type zone d'activités 4AU).